

Comité de suivi Ecophyto

Vendredi 13 octobre 2017

Réunion d'installation

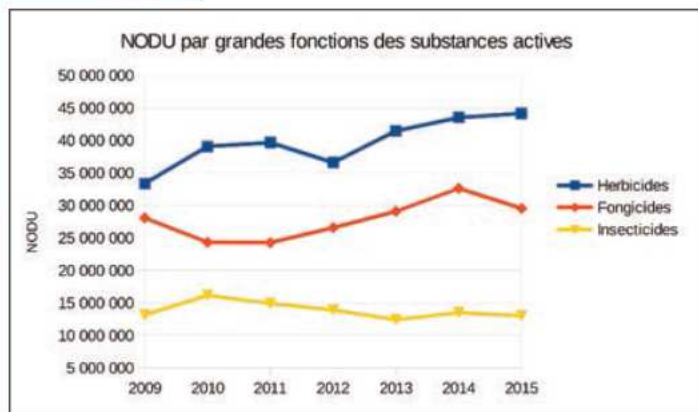


Accueil et tour de table

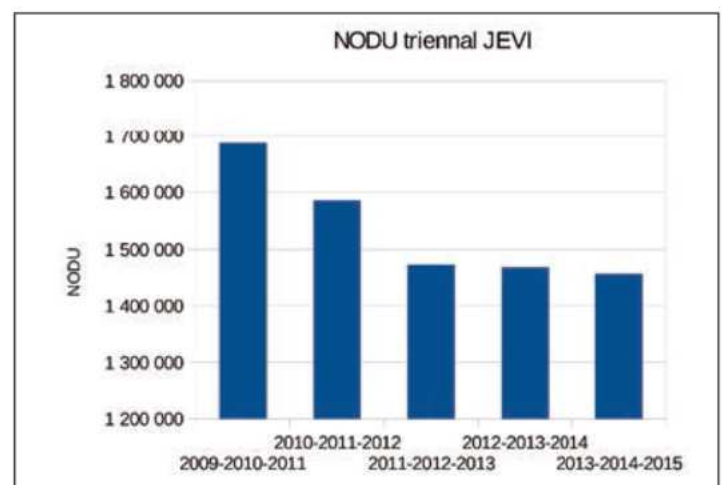
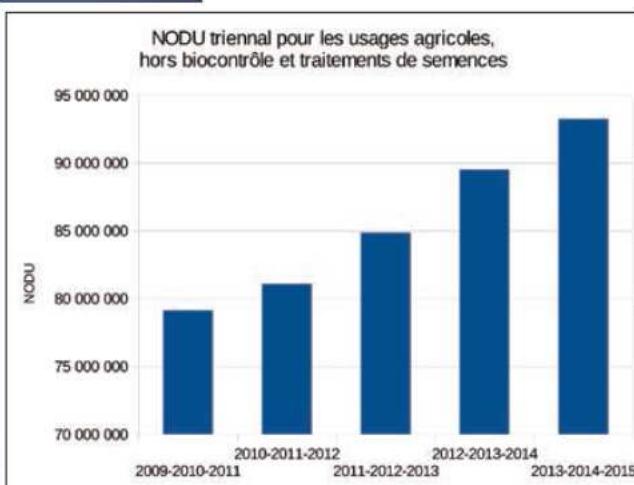


Plan Ecophyto 1 : bilan

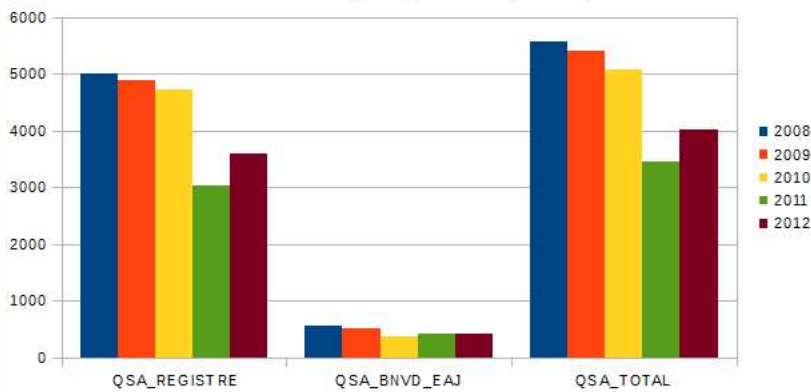
Résultats des principaux indicateurs et Outils mis en place et consolidés



Au niveau national,
une utilisation globalement
en progression
dans un contexte de pression
de maladies et de ravageurs croissant

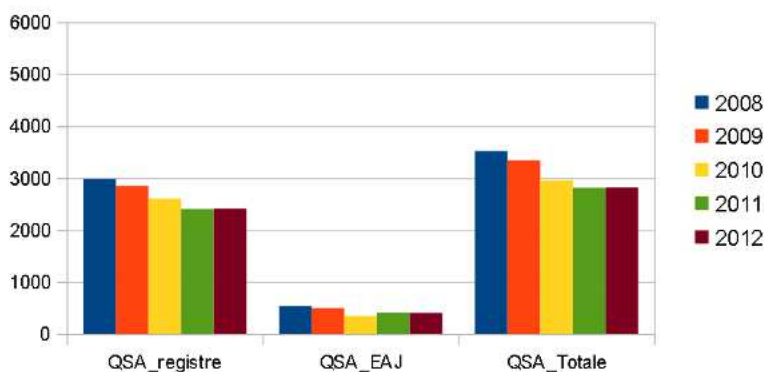


Evolution de la QSA registre et EAJ (en tonnes)

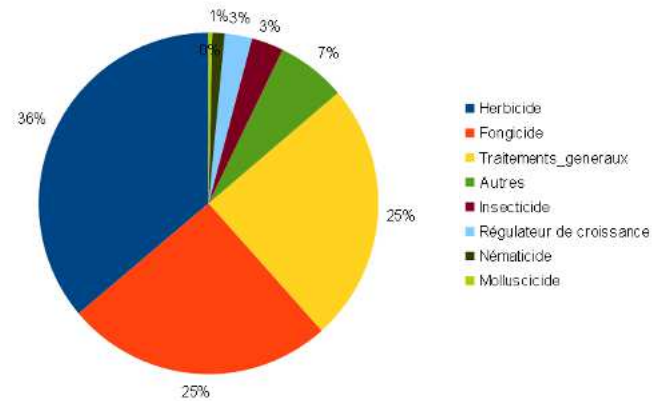


Au niveau régional,
des données anciennes
en cours d'actualisation
montrant **une certaine amélioration**

Evolution de la QSA registre et EAJ hors métam sodium et soufre (en tonnes)



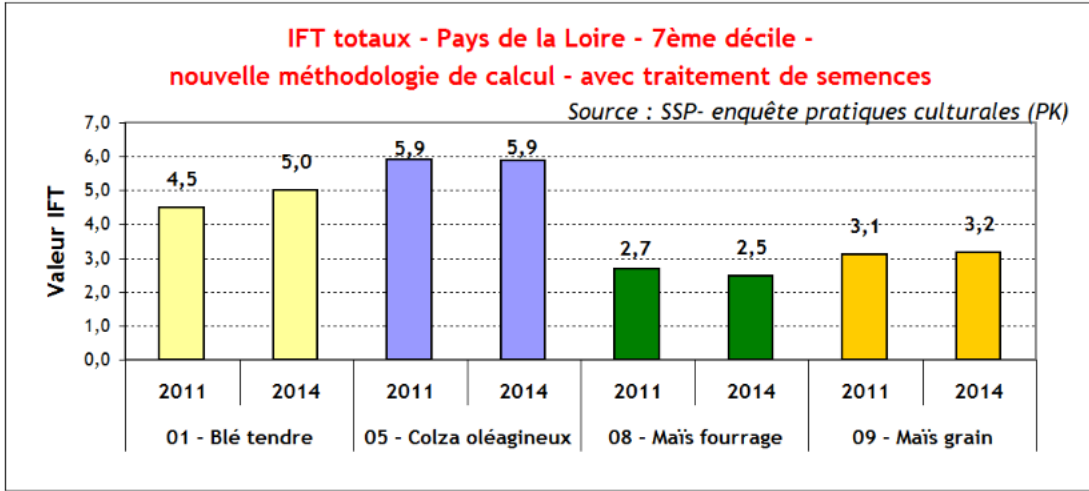
Répartition des QSA par famille (2008-2012)



Au niveau régional,
Une relative stabilité
en grandes cultures (hors blé tendre)



**PRATIQUES PHYTOSANITAIRES
GRANDES CULTURES
2014**

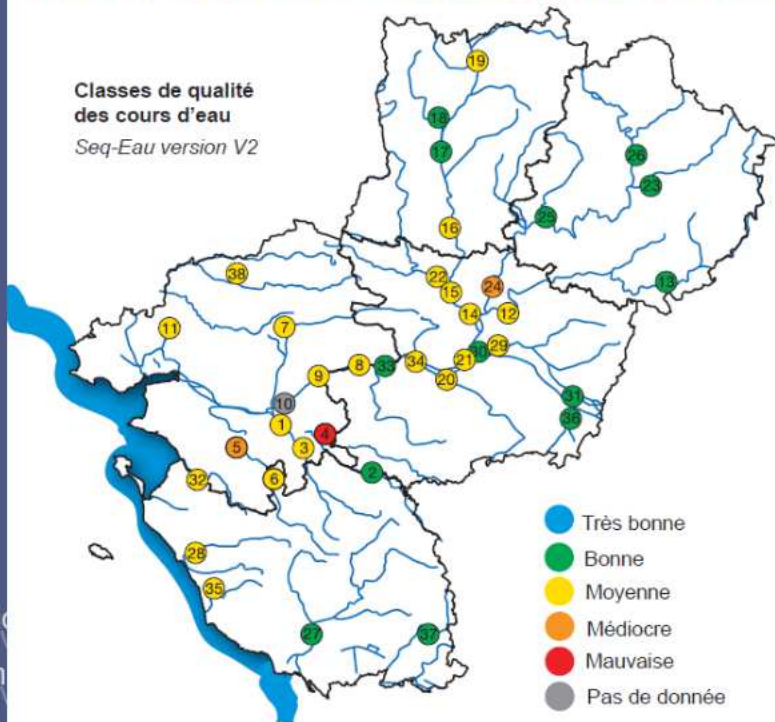


Au niveau régional,

des données qualité des eaux montrant **une certaine stabilité de la pollution** détectée **avec une baisse de la toxicité des principales molécules** détectées

IMPACT DES PESTICIDES SUR LA QUALITE DES COURS D'EAU

Classes de qualité des cours d'eau
Seq-Eau version V2



Numéro	Cours d'eau	Station/tronçon	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1	Sèvre Nantaise	Vertou								
2	Sèvre Nantaise	Le Longeron								
3	Maine	Château-Thébaud								
4	Sanguèze	Le Pallet								
5	Ognon	Les Sorinières								
6	Boulogne	Rocheservière								
7	Erdre	Nort-sur-Erdre								
8	Loire	Ancenis								
9	Loire	Mauves-sur-Loire								
10	Loire	Nantes								
11	Brivet	Pontchâteau								
12	Loir	Tronçon Seiches s/Loir								
13	Loir	Nogent-sur-Loir								
14	Mayenne	Montreuil-Juigné								
15	Mayenne	Le Lion d'Angers								
16	Mayenne	Tronçon Château-Gontier								
17	Mayenne	Laval/Changé								
18	Ernée	Andouillé								
19	Colmont	Haie-Traversaine								
20	Layon	Chaufonds								
21	Aubance	Murs-Erigné								
22	Oudon	Andigné								
23	Huisne	Le Mans								
24	Sarthe	Tronçon Château-neuf								
25	Vègre	Asnières-sur-Vègre								
26	Sarthe	Neuville-sur-Sarthe								
27	Lay	La Claye								
28	Vie	Fenouiller								
29	Authion	Les Ponts-de-Cé								
30	Loire	Les Ponts-de-Cé								
31	Loire	Saumur								
32	Falleron	Bois-de-Céné								
33	Evre	Saint-Florent-le-Vieil								
34	Loire	Montjean-sur-Loire								
35	Auzance	Vairé								
36	Thouet	Chacé								
37	Vendée	Fontenay-le-Comte								
38	Don	Guéméné-Penfao								

agric
gouv
alim
gouv

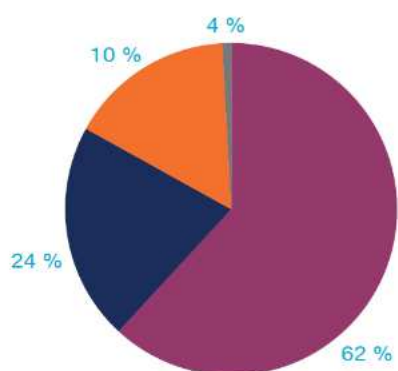


Au niveau régional,
des dépassements de la limite de qualité surtout sur les **herbicides** ou leurs métabolites

LES FAMILLES DE MOLECULES QUANTIFIEES

Sur les 441 molécules recherchées en 2015, 118 ont été quantifiées au moins une fois. La part des herbicides reste, comme les années précédentes, prédominante.

- Herbicides** 72 molécules (dont 13 molécules de dégradation)
- Fongicides** 25 molécules
- Insecticides** 19 molécules
- Autres** 2 molécules



* Le laboratoire n'est pas en capacité de séparer individuellement les formes S ou P de ces molécules
Remarque : parmi ces 36 molécules, 2 molécules présentent une forte à très forte écotoxicité : le diuron et le prosulfocarbe.

Plan Ecophyto 1 :

La mise en place d'actions structurantes



Des dispositifs renforcés ou rénovés

- **le réseau DEPHY**
- **le Certiphyto**
- **la Surveillance biologique du territoire**
- **les Jardins, espaces végétalisés et infrastructures**
- **la Communication**



Le réseau DEPHY



Réseau DEPHY :

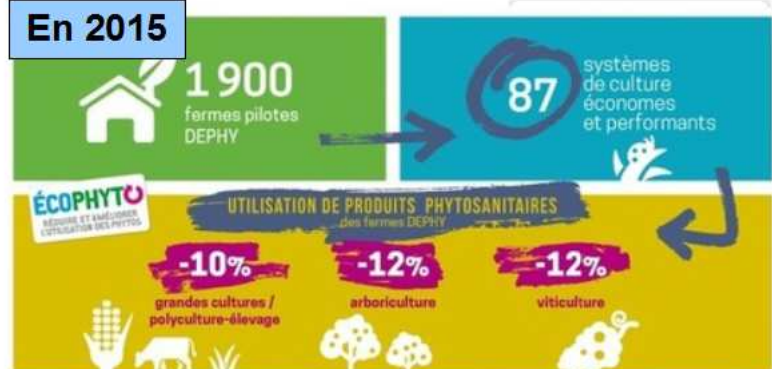
réseau de démonstration,
expérimentation
et production de références
sur les systèmes économes en phytosanitaires



Au niveau national,

Un dispositif DEPHY
qui a produit des résultats
et qui se renforce

En 2015



En 2017



3060
agriculteurs
DEPHY

257
groupes
FERME

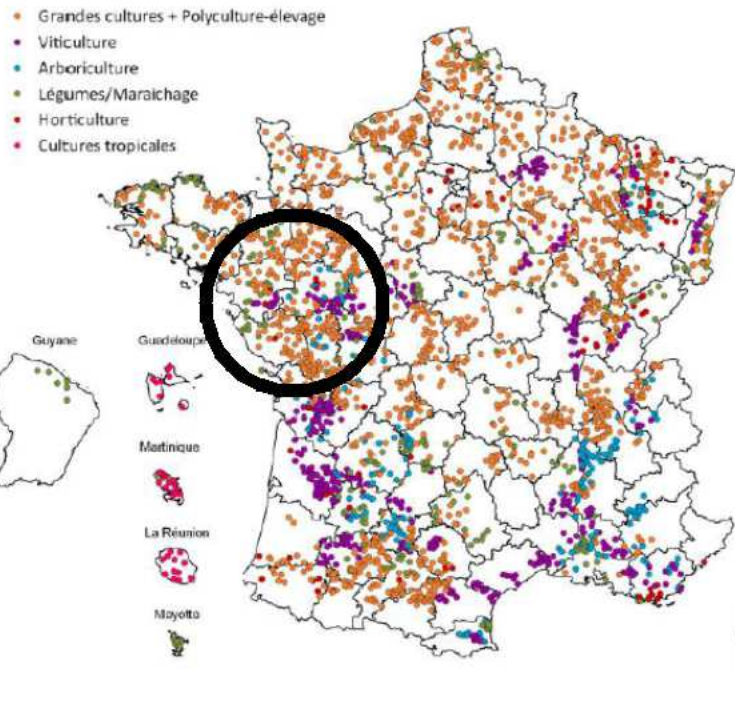
11,6
agriculteurs
par groupe

126
lycées
agricoles

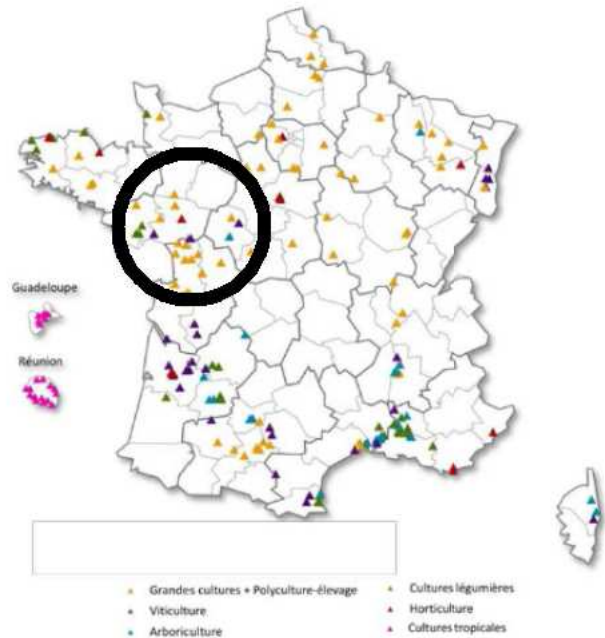
670
exploitations
en AB

780
parcelles
BSV

Localisation des exploitations du réseau FERME



Localisation des sites expérimentaux DEPHY



ÉCOPHYTO
DEPHY

Réseau de Démonstration,
Expérimentation et Production
de références sur les systèmes
économiques en PHYtosanitaires

Le réseau DEPHY en Pays de la Loire

- 25 groupes, 283 agriculteurs
- 17 groupes en polyculture-élevage et grandes cultures
- 8 groupes en végétal spécialisé

Au niveau régional,
Un réseau DEPHY
dense, complet
et porté par des
structures variées

- Filières**
- Arboriculture
 - Maraîchage
 - Grandes cultures
 - Polyculture élevage
 - Viticulture
 - Horticulture (pépinière)

- Démarrage**
- Groupes démarrés en 2010, 2011 et 2012
 - Groupes démarrés en 2016 et 2017



Le Certiphyto

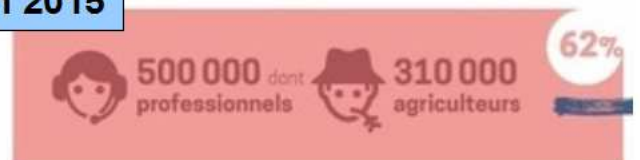


CERTIPHYTO (CIPP) :

Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Nécessaire pour la **vente**, le **conseil** et l'**utilisation** des produits phytosanitaires à **titre professionnel**

En 2015



Obligatoire depuis le 26 novembre 2015

Dispositif rénové depuis le 1^{er} octobre 2016 avec **5 certificats** au lieu de 9 et une **évaluation des connaissances** par test informatique pour le 1^{er} certificat

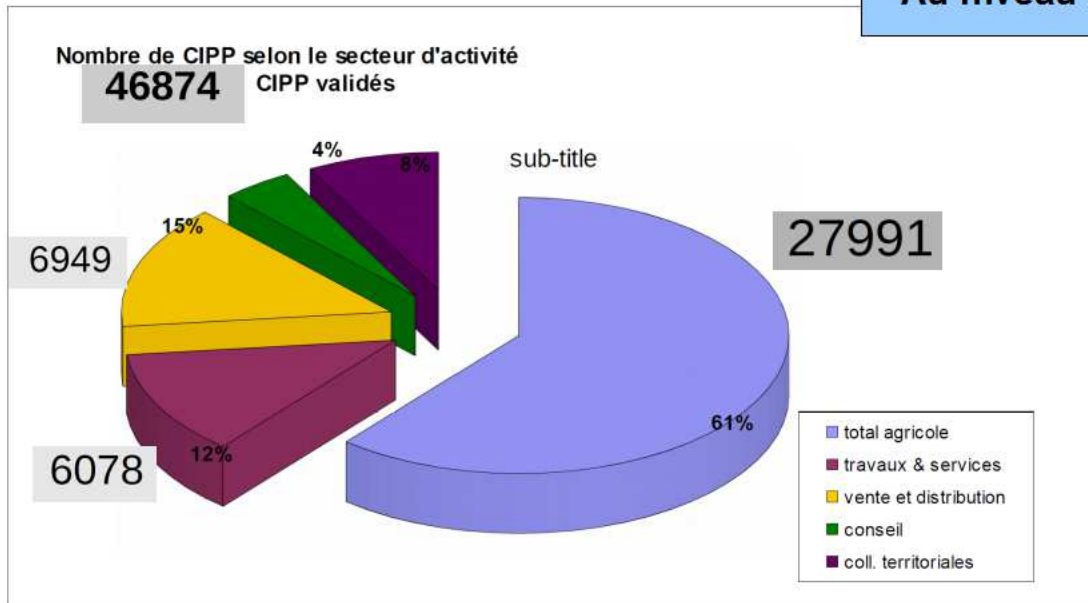
11 OF régionaux et 32 habilités en PL

En 2017



Evolution du Certiphyto au 22 septembre 2017

Au niveau régional



17



La Surveillance biologique du territoire

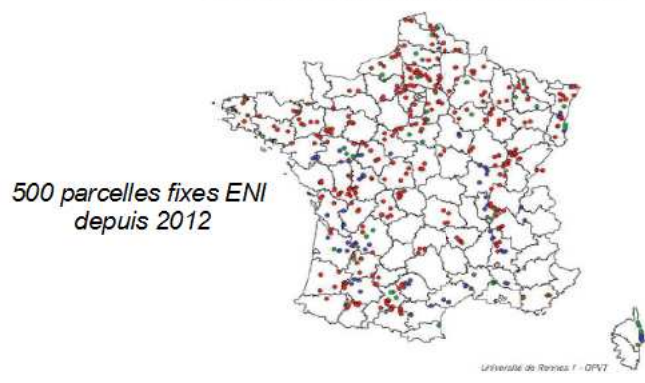
18



SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE (SBT) :

Détecter et suivre l'évolution des bio-agresseurs

Suivre les effets non intentionnels (ENI) des produits phytosanitaires



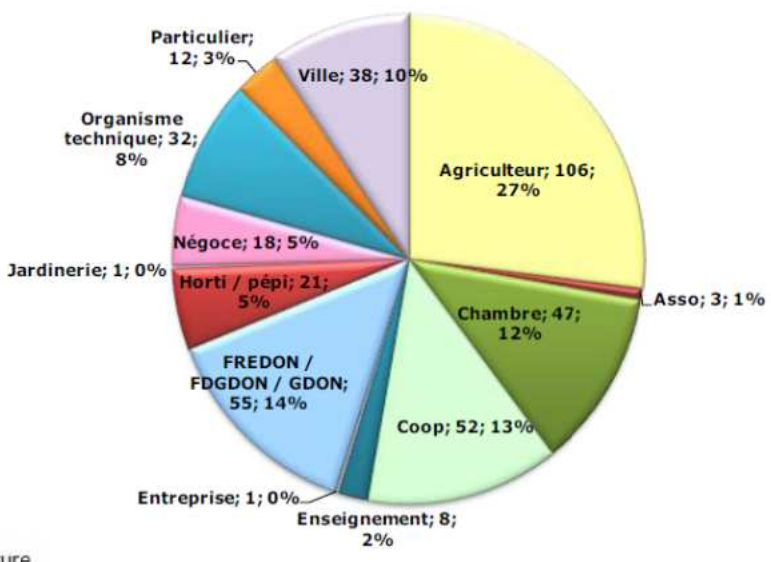
Amélioration du Bulletin de santé du végétal (BSV)

- information sur méthodes alternatives et mesures prophylactiques
- densification et adaptation des réseaux
- participation des lycées et réseaux DEPHY aux observations
- renforcement de la capacité prédictive et pérennisation des modèles

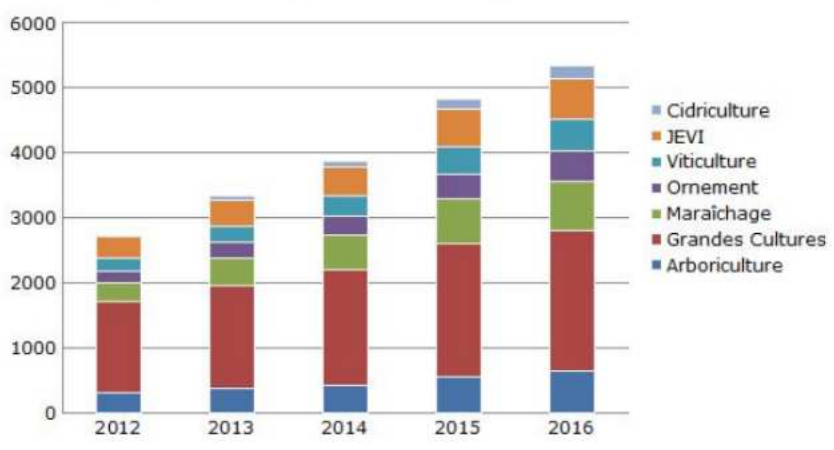


Au niveau régional

Nombre et pourcentage d'observateurs SBT en 2014 par type de structures
volet épidémiosurveillance



Evolution du nombre d'abonnés au BSV Pays de la Loire depuis 2012



Colloque le 7 décembre



L'implication des lycées agricoles



Au niveau national



En 2015

Des lycées impliqués dans les réseaux DEPHY et la SBT

Des plans d'actions évalués dans le Programme « Enseigner à produire autrement » qui permettent une réduction des IFT par des pratiques agronomiques revisitées avec l'aide des équipes pédagogiques des établissements :

- agriculture de conservation,
- réduction d'intrants,
- rotations complexes et cultures associées...

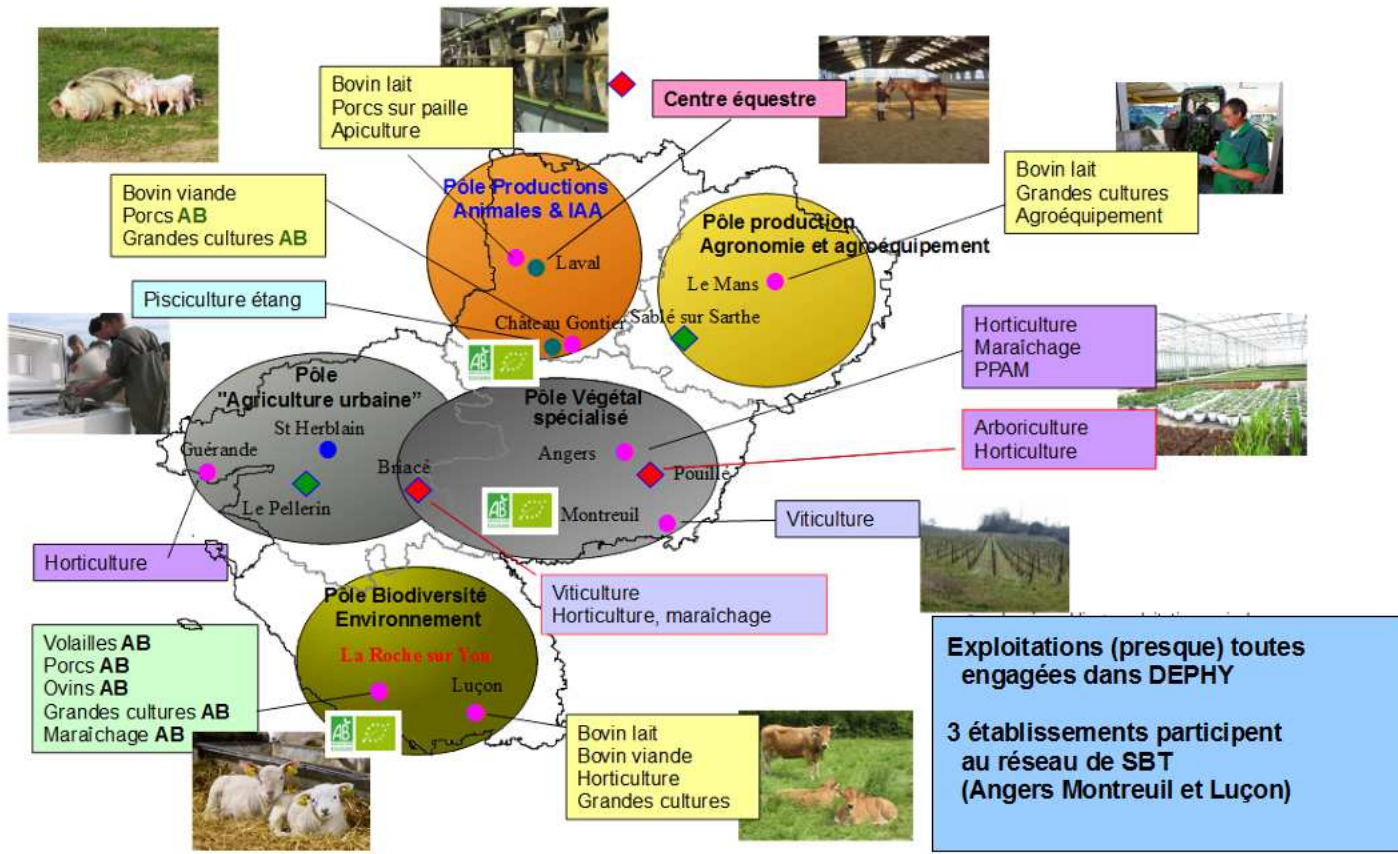
ET DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



En 2017



Les exploitations et ateliers technologiques de l'enseignement agricole ligérien public et privé



Les Jardins, espaces végétalisés et infrastructures JEVI (ex-ZNA)



Accélérer la transition vers l'absence de recours aux PPP dans les JEVI

Objectif : supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires partout où cela est possible

► **Accompagner les évolutions prévues par la loi Labbé du 08/02/2014 modifiée**

- *Etat, collectivités, établissements publics :*
interdiction de traiter et faire traiter les espaces publics au 01/01/2017
→ site national **ecophyto-pro** (géré par Plante & Cité)
- *Jardiniers amateurs :*
interdiction de la vente en libre-service au 01/01/2017
interdiction de vente, détention et usage au 01/01/2019
→ site national **jardinerautrement** (géré par la SNHF)



**1 animateur
à la FREDON**

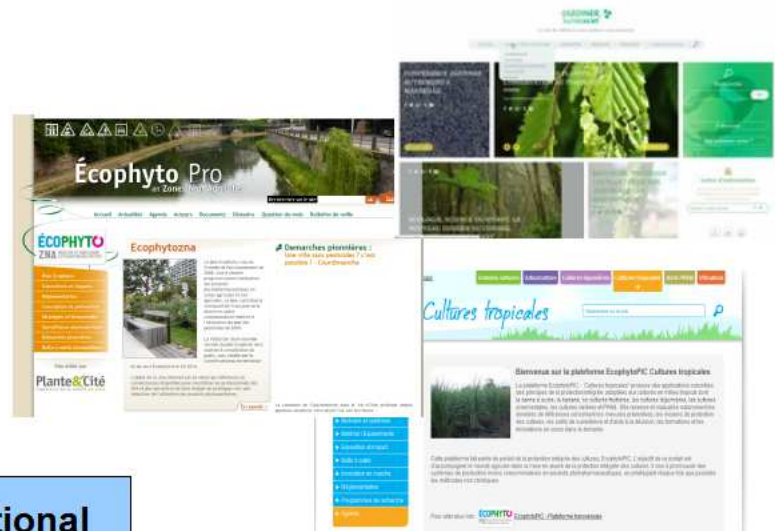
**avec financement
DRAAF/DREAL/AELB**



La Communication



**Des guides, des outils
de communication
et
des appels à projets annuels**



Au niveau national



**Des guides
et de la documentation :**
Le portail de la protection
intégrée des cultures
ecophytopic.fr
Pour les jardiniers amateurs
jardiner-autrement.fr
Pour les zones non-agricoles
ecophyto-pro.fr



Au niveau régional



Un appel à projets annuel
communication Ecophyto
(50 000-60 000 €)

Financement 75 % AFB

+

Financement réseau
complémentaire
de suivi de la qualité
des eaux superficielles

Financement AELB/DREAL/DRAAF

+

3 animateurs régionaux

(ZA et SBT à la CRA
+ JEVI à la FREDON)



Bilan du plan Ecophyto 1 (2009-2015)



- Un **objectif de réduction non atteint**
- Mais de nombreuses **actions structurantes mises en place** (DEPHY, certiphyto, SBT, animation, communication...)
- La démonstration que **la réduction est possible tout en conservant la compétitivité**
 - **Un objectif à reconduire**
avec **des outils à renforcer et à compléter**



Plan Ecophyto 2

Des ambitions maintenues
avec
de nouveaux outils



Les 7 grands principes du Plan Ecophyto 2

- Maintenir le cap d'une **réduction quantitative en deux temps** :
- 25% en 2020 et - 50% en 2025
- Une vigie des **impacts à 360°** (*eau, air, sols, biodiversité*)
- S'inscrire au cœur du **projet agro-écologique**
- Replacer **l'entreprise au centre** du dispositif
(*le producteur doit être le principal bénéficiaire*)
- Jouer **collectif** (*amont-aval de la filière*)
- **Territorialiser** (*favoriser achat de pulvérisateurs plaques en zone viticole près d'habitations, par ex*)
- Insuffler une **culture positive** (*rassembler pour avancer*)



Des nouveautés

- Les Certificats d'économie de produits phytosanitaires (**CEPP**)
- Une **enveloppe nationale de 30 M€** vers les AE pour financer :
 - le dispositif des **30 000 fermes** vers l'agroécologie à bas niveau d'intrants
 - la promotion des agroéquipements & OAD
 - la conversion à l'agriculture biologique, etc.
- Pilotage → une **feuille de route régionale** comprenant
 - un diagnostic des actions menées en 2009-2016
 - un plan d'actions pluriannuel avec indicateurs de suivi
- Gouvernance → un copilotage national MAA-MTES (DGPE-DGAL-DEB)
un **copilotage Préfet-Conseil régional** en région



LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Inciter les distributeurs de produits phytos à promouvoir auprès des utilisateurs des actions permettant d'en réduire l'utilisation, les risques et les impacts. Ils obtiennent ainsi des CEPP.

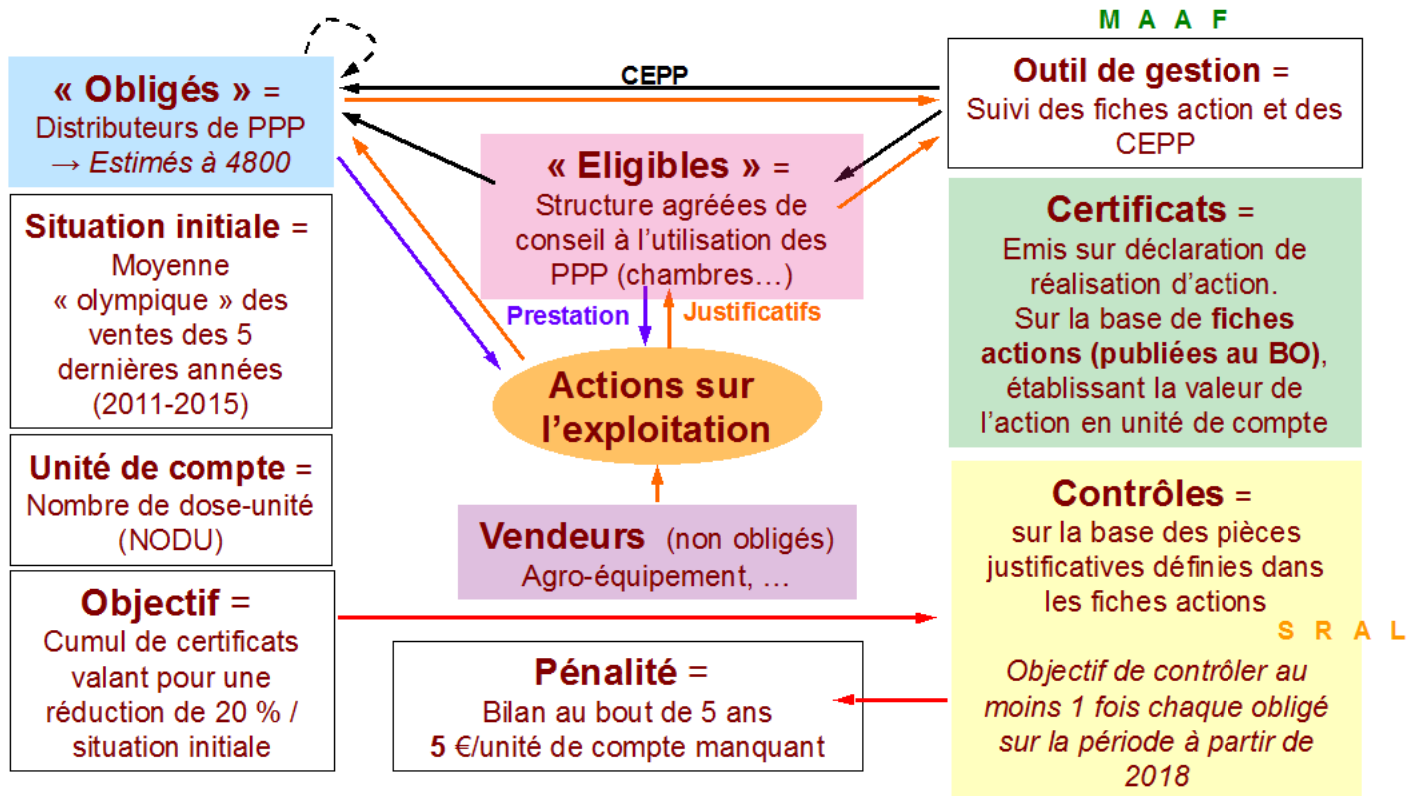


100 actions
dont : association
légumineuses/colza,
variétés résistantes,
biocontrôle...



CEPP : dispositif général

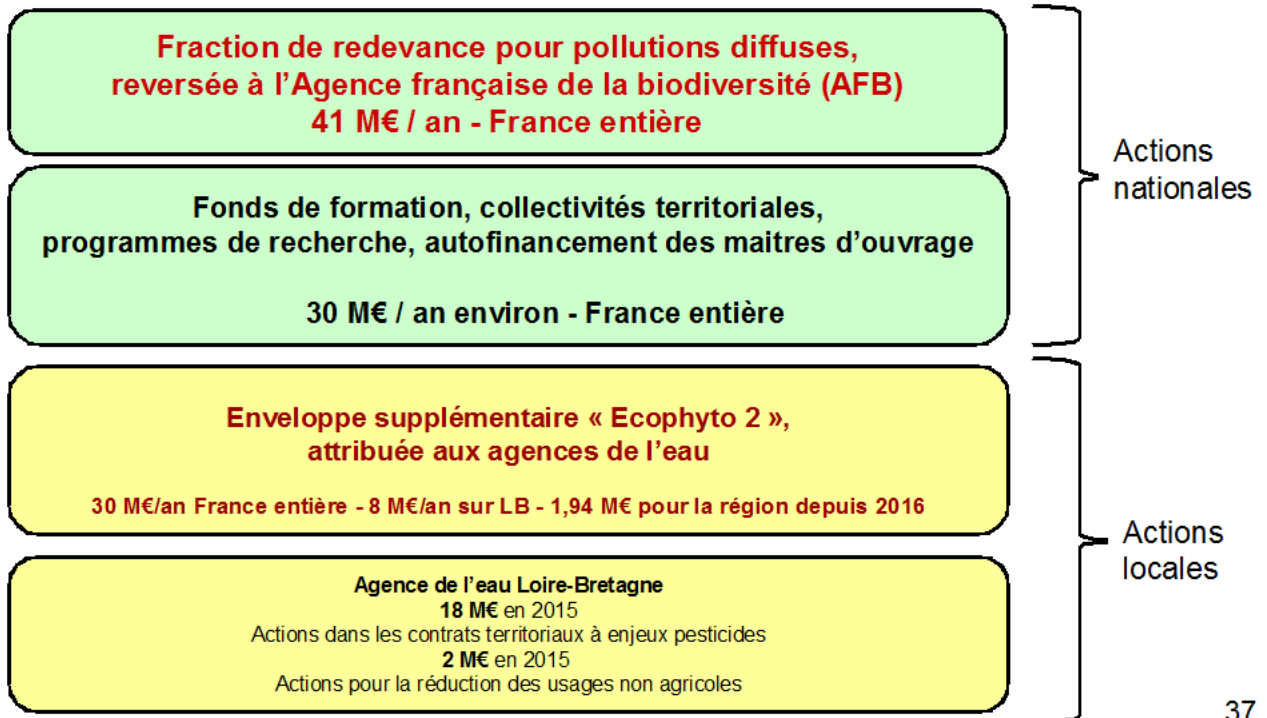
Il s'agit d'une expérimentation sur 5 ans (du 01/07/16 au 31/12/21), visant à amener les distributeurs de PPP à soutenir ou mettre en place des actions visant à la réduction de l'utilisation de pesticides



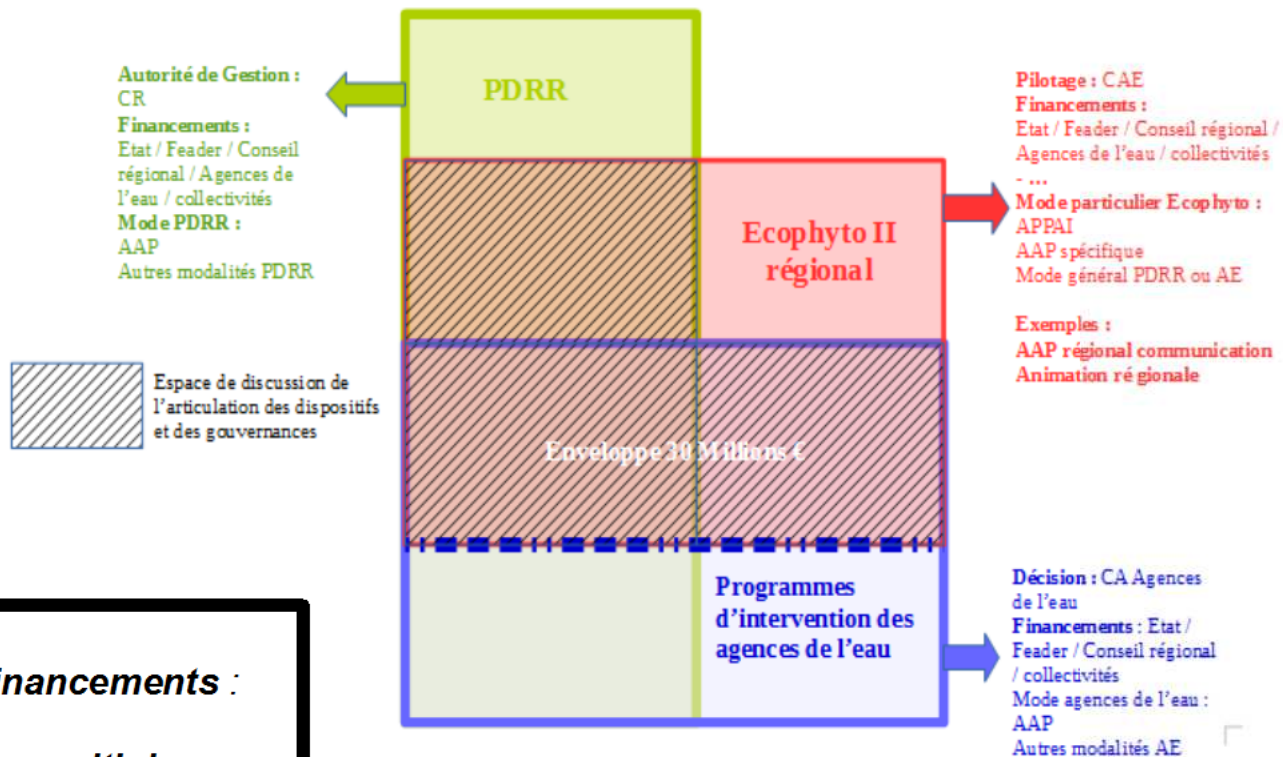
**L'enveloppe des 30 M€
et
le dispositif des 30 000 fermes**



Le financement des Agences de l'eau en lien avec Ecophyto



L'articulation des dispositifs nécessite l'articulation des gouvernances financières



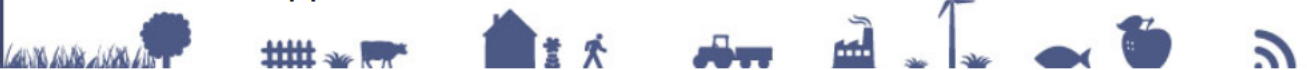
Sources de **financements** :
des origines **multiples**



Dispositif des 30 000 fermes

- Un **groupe d'agriculteurs** construit son projet **sur 3 ans** pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- Ce projet est propre à chaque groupe ; il comprend toutefois systématiquement un **diagnostic**, des **formations** et un **plan d'actions** pour atteindre les objectifs
- Ce projet est déposé dans le cadre d'un **appel à projet régional**
- Les projets déposés sont **analysés et classés** par ordre de priorité en fonction de leur intérêt ; le **comité des financeurs** arrête les lauréats
- Les actions sont financées directement ou fléchées vers d'autres appels à projets (MAEC, PCAE végétal, formation VIVEA...)
- Reconnaissance « 30 000 » des agriculteurs du groupe donnant droit à une priorisation (bonus de poids) des dossiers sur le PCAE végétal
- **AAP 2017 : 27 projets déposés pour 950 000 €**
Financement d'un animateur 120 jours sur 3 ans
+ enveloppe de fonctionnement triennale de 15 000 €

39



La Feuille de route régionale



40

Déclinaison régionale du plan Ecophyto 2
en Pays de la Loire

Projet de FEUILLE DE ROUTE régionale



Feuille de route régionale :

- rédigée en cohérence avec les orientations nationales
- sur la base d'un bref **diagnostic** de la situation et des spécificités régionales
- pour définir les **enjeux régionaux**
- pour décider des **priorités d'actions**, éligibles ou non aux financements, si nécessaire par territoire pour les zones agricoles et les JEVI
- en priorisant les **actions collectives**, souvent plus efficaces,
- en cohérence et en bonne **articulation avec les autres plans** locaux (PDRR, PRSE, PRST...)
- évaluée périodiquement et **améliorée en continu** (ajustements annuels)

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



41



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

ENJEU 1- Accompagner les agriculteurs vers la protection intégrée des cultures et une réduction durable de l'utilisation des produits phytosanitaires

Groupes DEPHY - Groupes « 30 000 » - PCAE végétal - SBT/BSV

ENJEU 2- Accompagner l'évolution des pratiques en JEVI

Loi Labbé

ENJEU 3- Développer la connaissance sur l'usage et l'impact des produits phytosanitaires sur le territoire régional

Observatoire des achats - Suivi qualité des eaux - Données air

ENJEU 4- Réduire les usages et les impacts des produits phytosanitaires

Promotion des alternatives - Bassins versants prioritaires

ENJEU 5- Garantir une formation et une sensibilisation adéquates des utilisateurs et des autres acteurs concernés par les produits phytosanitaires

Certiphyto - communication régionale - formation conseillers

ENJEU 6- Rénover la gouvernance régionale et suivre l'avancement des actions



agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

La Gouvernance régionale

COREAMR des Pays de la Loire

Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural

Autres dispositifs associés :

GIEE

MAEC

Dans un second temps :

PCAE végétal

Agriculture biologique

PRDAR

Innovation

et autres dispositifs en lien avec le projet agroécologique

Comité régional
des
financeurs
Agroécologie

*Commission spécialisée
de la COREAMR*

CAE PL

Commission agroécologie
des Pays de la Loire

33 membres

co-présidence Etat-Région

Secrétariat DRAAF

Comité de suivi du plan d'actions Ecophyto

co-présidence Etat-Région / Secrétariat DRAAF / 26 membres

Comités thématiques régionaux

Gouvernance
Ecophyto
Pays de la Loire

Version 2017-10-13

Commission agroécologie (CAE)

- cf. notes de service DGPE du 16/06/2016 et DGPE-DGAL-DEB du 01/07/2016
- définit les orientations stratégiques (en lien avec les orientations nationales)
- sera à terme le lieu d'information et d'échanges sur les différents dispositifs de l'agroécologie (MAEC, GIEE, PCAE végétal, etc.)
- assure la cohérence entre Ecophyto 2 et les autres plans déclinés localement
- valide la feuille de route régionale de réduction de l'utilisation des PPP et ses évolutions
- procède à des arbitrages si nécessaire

*Composition : → principaux acteurs régionaux concernés par l'agroécologie
→ commission resserrée de 33 membres + invités selon sujets*

Co-présidée par le Préfet et le Président du Conseil régional

Animation et secrétariat : DRAAF / Fréquence de réunion : 1 à 2 fois par an

Comité des financeurs

- cf. note de service DGPE-DGAL-DEB du 01/07/2016
- transmet ses priorités au comité de pilotage Ecophyto
- prépare la planification budgétaire sur la base de la feuille de route régionale
- suit plus spécifiquement les dispositifs régionaux (AAP groupes 30 000, AAP communication animation JEV1, suivi complémentaire qualité des eaux, base OAPP)
- est informé des autres dispositifs financiers (animation Ecophyto ZA et SBT, groupes DEPHY)

Composition : Agence de l'eau, DRAAF, DREAL, Région + CRA

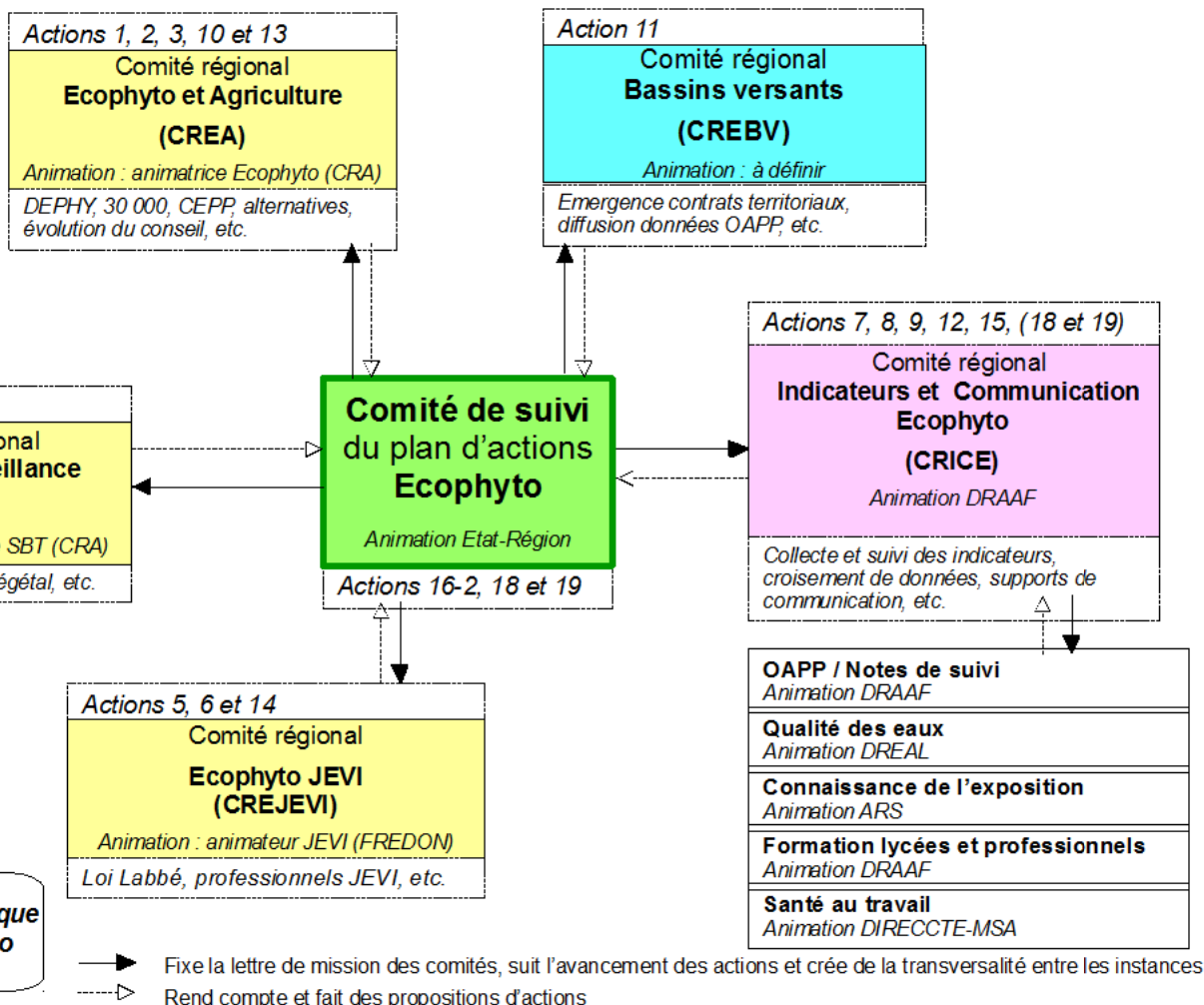
Fréquence de réunion : 2 à 3 fois par an

Comité de suivi du plan d'actions Ecophyto

- définit le projet de feuille de route régionale proposé à la CAE et assure le suivi des actions
- est force de proposition à la CAE en termes d'actions, de suivi et d'organisation
- définit la gouvernance technique (rôles, composition et missions des instances de travail), prépare la lettre de mission des comités, crée de la transversalité entre les actions des comités, suit l'avancement des travaux et les réoriente si besoin
- suit les indicateurs du plan d'actions : indicateurs d'avancement des actions (CEPP...), indicateurs de pression (OAPP...) et d'impact (eau, air, sol, biodiversité), et réalise des analyses croisées
- suit les sujets transversaux (PRSE, PRST, PNA)

Co-présidé par l'Etat et la Région (niveau direction)

Animation et secrétariat : DRAAF (chef de projet) / Fréquence de réunion : 1 à 2 fois par an



**Comité régional
Ecophyto et Agriculture
(CREA)**

Animation animateur ZA
Appui DRAAF

Principaux membres :
acteurs agricoles de la région
(organisations professionnelles
agricoles, coopératives, négoce,
firmes, instituts techniques,
établissements de recherche, etc.)

- communication sur la réduction de l'utilisation des PPP et promotion des techniques alternatives
- suivi des dispositifs de fermes DEPHY et 30 000 fermes
- sensibilisation du monde agricole à l'agroécologie
- aide aux actions collectives
- promotion et utilisation des outils de changement de pratiques

MISSIONS :

- Mettre en œuvre les stratégies régionales décidées en COS Ecophyto ; remonter les difficultés/résultats rencontrés
- Organiser si besoin des groupes de travail technique opérationnels sur les sujets prioritaires traités par le comité régional concerné et suivre leur production

**Comité régional
Épidémiosurveillance
(CRE)**

Animation animateur interfilières
Appui DRAAF

Principaux membres :
structures en charge du suivi des
filières de la région (élus
professionnels et référents
techniques)

- organisation et suivi de la surveillance biologique du territoire
- épidémiosurveillance (6 filières régionales + 1 interrégionale)
- suivi des ENI des PPP (résistances, écotoxicité...)

**Comité régional
Ecophyto JEVI
(CREJEVI)**

Animation animateur JEVI
Appui DRAAF-DREAL

Principaux membres :
associations de protection de
l'environnement et des usagers,
représentants des professionnels
non agricoles, techniciens des
SAGE, des syndicats d'eau, des
grandes agglomérations, etc.

- accompagnement des jardiniers amateurs et des collectivités vers les échéances de la loi Labbé
- travail sur la réduction de l'utilisation des PPP de synthèse et les alternatives chez les entreprises du paysage

**Comité régional
Ecophyto et Bassins versants
(CREBV)**

Animation DREAL (+ AELB et Région)
Appui animateurs Ecophyto ZA et JEVI si besoin

Principaux membres :
Animateurs SAGE, techniciens syndicats d'eau,
représentants professionnels du monde agricole et JEVI,
associations de protection de l'environnement et de
défense des consommateurs, etc.

- Améliorer la connaissance et la diffuser auprès des acteurs, notamment en s'appuyant sur l'OAPP
- Partager les expériences réussies de réductions, diffuser les techniques alternatives et le biocontrôle
- Faire émerger des contrats territoriaux en amont des captages prioritaires à enjeu pesticides et y promouvoir la conversion à l'agriculture biologique
- Consolider les partenariats et travaux entre animateurs de bassins versants, de contrats territoriaux, de SAGE et les organismes de développement d'une part et les distributeurs d'autre part par la valorisation de l'OAPP en lien avec la qualité de l'eau

MISSIONS :

- Mettre en œuvre les stratégies régionales décidées en COS Ecophyto ; remonter les difficultés/résultats rencontrés
- Organiser si besoin des groupes de travail technique opérationnels sur les sujets prioritaires traités par le comité régional concerné et suivre leur production

**Comité régional
Indicateurs et communication Ecophyto
(CRICE)**

Animation DRAAF
Appui structures selon thématiques traitées

Principaux membres :
Techniciens des structures membres du Comité de
suivi, élargi aux acteurs-clés correspondant aux
thématiques traitées (santé au travail, qualité de l'eau,
formation, etc.)

- mettre en place les groupes techniques en vue de :
 - produire ou travailler sur les indicateurs d'impact et de pression nécessaires au suivi du plan d'action, notamment qualité des eaux, santé au travail, formation initiale en lycées et formation des professionnels, etc.
 - élaborer des supports de communication afin de diffuser les nouvelles connaissances, de rappeler les bonnes pratiques, etc.
- croiser les données issues des groupes techniques et les valoriser sous forme de notes de conjoncture et de suivi pour une présentation en comité de suivi

Décision et perspectives

- Aujourd'hui :

Validation du nombre d'instances nécessaires pour la mise en œuvre des actions de la feuille de route, de leur périmètre et de leur animation

- Avant fin février 2018 :

Elaboration par chaque animateur, avec l'appui de partenaires adaptés, d'une proposition de lettre de mission détaillant avec précision le champ d'action de l'instance, sa composition et le planning prévisionnel 2018-2020 de mise en œuvre des actions incluses dans son périmètre

- Mars 2018 :

Validation et ajustement si nécessaire des projets de lettre de mission par un groupe technique adapté, en vue d'une présentation au comité de suivi

- Avril-Mai 2018 :

Réunion du Comité de suivi pour validation des lettres de mission 2018-2020



Merci pour votre attention

